

Liste des groupes de travail intersessions établis à la AC29 et des
groupes de travail intersessions conjoints établis aux AC29 et PC23

Groupes de travail du AC

Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	2
Application de la décision 17.179 et des dispositions des alinéas 3 b) et 5 b) de l'Article III de la Convention	3
Coraux précieux.....	4
Spécimens élevés en captivité et en ranch	5

Groupes de travail conjoints

Examen des règlements intérieurs du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.....	6
Inscriptions à l'Annexe III.....	7
Étude du commerce important à l'échelle nationale	8
Renforcement des capacités et matériels d'identification	9

Anguilles (*Anguilla* spp.)

Composition:

Président: le représentant de l'Europe (M. Fleming);

Parties: Australie, Belgique, Canada, Chine, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée et Union européenne; et

OIG et ONG: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Southeast Asian Fisheries Development Center* (SEAFDEC); *Association of Northeast Fish and Wildlife Agencies*, *Humane Society International*, *Japan Wildlife Conservation Society*, *Species Survival Network*, TRAFFIC, *Wildlife Conservation Society*, WWF et *Zoological Society of London*.

Mandat:

Notant la décision 17.188 à l'adresse du Comité pour les animaux:

Le Comité pour les animaux:

- a) *examine, à ses 29^e et 30^e sessions, les rapports produits au titre de la décision 17.186, ainsi que les informations communiquées par les États de l'aire de répartition de l'anguille d'Europe et les États de l'aire de répartition d'autres espèces d'anguilles, conformément à la décision 17.187, et toute autre information pertinente sur la conservation et le commerce des espèces du genre *Anguilla*; et*
- b) *fournit aux Parties des recommandations pour assurer le commerce durable des espèces du genre *Anguilla*, pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties.*

En tenant également compte des décisions 17.186-187, adressées au Secrétariat et aux États et Parties impliqués dans le commerce d'*Anguilla* spp., ce groupe de travail travaillera par courrier électronique entre les 29^e et 30^e sessions du Comité pour les animaux. Il aura le mandat suivant:

- a) examiner les études produites par le Secrétariat au titre des paragraphes a) et b) de la décision 17.186, au fur et à mesure de leur mise à disposition, ainsi que toute autre information pertinente;
- b) examiner les résultats des ateliers techniques organisés au titre des paragraphes d) et e) de la décision 17.186, et fournir toute recommandation et tout point de vue provisoires pouvant découler de ces ateliers; et
- c) faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux en soumettant ces recommandations provisoires au Comité pour examen.

Application de la décision 17.179 et des dispositions des alinéas 3 b) et 5 b) de l'Article III de la Convention

Composition:

Coprésidents: les représentants de l'Afrique (M. Mensah) et de l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et le représentant par intérim de l'Asie (M. Ishii);

Parties: Afrique du Sud, Argentine, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne et Zimbabwe; et

OIG et ONG: Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); *Alliance of Marine Mammal Parks and Aquariums, Animal Welfare Institute, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Conservation Force, Fondation Franz Weber, German Society of Herpetology (DGHT), Global Eye, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare (IFAW), Lewis and Clark College - International Environmental Law Project, ProWildlife, Safari Club International, Wildlife Conservation Society, World Animal Protection, World Association of Zoos and Aquariums (WAZA), WWF, Zoological Society of London et Zoological Society of San Diego.*

Mandat:

Examiner l'étude entreprise par le Secrétariat conformément à la décision 17.178 ainsi que les projets de conclusions et de recommandations pour examen à la 30^e session du Comité pour les animaux.

Coraux précieux

Composition:

Coprésidents: le représentant de l'Asie (M. Giyanto) et le représentant par intérim de l'Europe (M. Nemtsov);

Parties: Chine, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne; et

OIG et ONG: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; *Conservation Force*, *Environmental Investigation Agency*, *Natural Resources Defense Council*, *Sea Save Foundation*, SWAN International, TRAFFIC et *World Wildlife Fund* (WWF).

Mandat:

- a) analyser l'étude commandée en réponse à la décision 17.191 et formuler des recommandations pour examen à la 30^e session du Comité pour les animaux;
- b) analyser les résultats de l'étude et préparer des recommandations sur les actions visant à améliorer la conservation et la récolte durable;
- c) examiner d'autres problèmes pertinents, tels que l'identification des coraux et des produits du corail présents dans le commerce; et
- d) réfléchir aux potentielles questions émergentes de lutte contre la fraude telles que la question des coraux synthétiques.

Spécimens élevés en captivité et en ranch

Composition:

Président: le Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher);

Parties: Afrique du Sud, Canada, China, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne; et

OIG et ONG: Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); *Born Free Foundation*, *Center for Biological Diversity*, *Humane Society International*, *International Fund for Animal Welfare* (IFAW), *Lewis and Clark College - International Environmental Law Project*, *Parrot Breeders Association of Southern Africa* (PASA), *Species Survival Network*, TRAFFIC, *Wildlife Conservation Society*, *World Animal Protection* et WWF.

Mandat:

- a) Comparer et analyser la nature des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les spécimens issus de systèmes de production répondant aux définitions des codes de source R et F, avec des ACNP pour les spécimens prélevés dans la nature (code de source W) en utilisant des études de cas, des orientations existantes et la contribution des Parties, comme suit:
 - i) des études de cas devraient être compilées pour représenter une large diversité de cycles de vie, de stades de développement et de systèmes de production pour des espèces terrestres et des espèces marines. Les exemples pourraient inclure des amphibiens, des reptiles, des papillons, des coraux, le napoléon, le bénitier géant, le lambi, etc.
 - ii) examiner les orientations existantes qui peuvent être applicables aux ACNP pour les codes de source R et F, y compris les orientations ACNP pour les tortues terrestres et les tortues d'eau douce figurant dans le document AC28 15,2 et les orientations ACNP pour les serpents figurant dans le document AC29 Doc. 31,1, ou toute autre orientation existante; et
 - iii) solliciter et examiner les contributions des Parties sur les ACNP pour les codes de source R et F, incluant des exemples, des orientations ou des préoccupations/problèmes issus de la mise en œuvre de la Convention dans leur pays.
- b) Sur la base de l'examen et de l'analyse ci-dessus, mettre en place un projet d'orientations sur l'élaboration d'ACNP pour les spécimens ayant des codes de source R et F, pour examen par le Comité pour les animaux ou le consultant par l'intermédiaire d'un groupe de travail intersession.

Examen des règlements intérieurs du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Composition:

Coprésidents: le Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) et la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair);

Membres: le représentant de l'Asie au Comité pour les animaux (M. Ishii), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar Agrelo), de l'Europe (M. Fleming), de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk); le représentant de l'Océanie au Comité pour les plantes (M. Leach) et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough);

Parties: Afrique du Sud, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Israël, Japon, Koweït, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne; et

OIG et ONG: *Humane Society International*.

Mandat:

1. examiner l'annexe 2 de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17) et autres questions concernant le fonctionnement du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, figurant dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17);
2. prendre en compte les délibérations antérieures et les documents CoP17 Doc. 10.2.1 et AC29 Doc. 6/PC23 Doc. 7, ainsi que les résolutions et décisions adressées au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes; et
3. faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes.

Inscriptions à l'Annexe III

Composition:

- Coprésidents: la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair), les représentants du Comité pour les animaux pour l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et l'Océanie (M. Robertson), le représentant suppléant du Comité pour les animaux pour l'Océanie (M. Makan) et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Japon, Suisse et Zimbabwe; et
- OIG et ONG: *Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies, Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies, Born Free Foundation, German Society of Herpetology (DGHT), Humane Society International, Ornamental Fish International, Species Survival Network, TRAFFIC et WWF.*

Mandat:

1. En tenant compte du document AC29 Doc. 34/PC23 Doc. 30, et des discussions en session plénière étudier les meilleures façons de conseiller le Comité permanent sur les caractéristiques des espèces pour inclusion éventuelle à l'Annexe III en:
 - a) identifiant les caractères spécifiques, biologiques ou commerciaux, pour les espèces concernées, et
 - b) suggérant des amendements à la résolution Conf. 9.25 (Rev. CoP17) concernant les conseils aux États de l'aire de répartition sur les spécificités des espèces pouvant bénéficier d'une inclusion à l'Annexe III; et
2. Faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes.

Étude du commerce important à l'échelle nationale

Composition:

- Coprésidents: les représentants de du AC de l'Europe (M. Fleming) et de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair) et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough);
- Membres: le représentant de l'Océanie au Comité pour les animaux (M. Robertson);
- Parties: Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Madagascar, Norvège, Pérou, Suisse, Union européenne et Zimbabwe; et
- OIG et ONG: Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); *Center for International Environmental Law, Defenders of Wildlife, German Society of Herpetology, Humane Society International, Species Survival Network*, TRAFFIC et WWF.

Mandat:

1. Étudier les avantages et les inconvénients potentiels des études du commerce important à l'échelle nationale à partir des enseignements retenus et de l'information disponible sur les résultats et conséquences et, si possible, les résultats de l'analyse proposée au paragraphe 6 du document AC29 Doc. 13.4/PC23 Doc. 15.4;
2. en tenant compte des discussions de la session conjointe, examiner les questions mentionnées au paragraphe 7 du document AC29 Doc. 13.4/PC23 Doc. 15.4; et
3. faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes.

Renforcement des capacités et matériels d'identification

Composition:

- Coprésidents:** le représentant du Comité pour les animaux pour l'Océanie (M. Robertson) et le représentant du Comité pour les plantes pour l'Asie (M. Lee);
- Membres:** les représentants du Comité pour les animaux pour l'Afrique (M. Kasoma), l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et l'Océanie (M. Robertson); les représentants par intérim du Comité pour les animaux pour l'Asie (M. Ishii) et l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Lemus), le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk); et les représentants du Comité pour les plantes pour l'Afrique (M. Mahamane), l'Asie (M. Fernando), l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rauber Coradin), l'Europe (Mme Moser) et l'Amérique du Nord (Mme Camarena Osorno) et les représentantes par intérim du Comité pour les plantes pour l'Afrique (Mme Khayota) et l'Asie (Mme Al Salem);
- Parties:** Arabie saoudite, Australie, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Kenya, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande; et
- OIG et ONG:** Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); *Born Free USA*, *German Society of Herpetology*, *Humane Society International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC et WWF.

Mandat:

1. en tenant compte des informations et recommandations formulées en séance plénière, étudier le plan de travail et d'activités mentionné aux paragraphes 7 à 33 du document AC29 Doc. 9/PC23 Doc. 10.
2. finaliser et mettre en œuvre un plan de travail avec calendrier, en consultation avec le Secrétariat, qui permettra de déterminer la disponibilité de matériels et leur meilleure accessibilité, la révision, ou des conseils pour la révision, d'une sélection de matériels, l'examen des propositions de projets comme indiqué au point e) de la décision 17.32, et l'étude de la résolution Conf. 3.4 et de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) et des recommandations pour promouvoir l'exactitude et la disponibilité des matériels; et
3. faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes.